|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DÉLÉGUÉS DES MINISTRES** | Documents d’information | **CM/Inf(2021)20** | 16 novembre 2021[[1]](#footnote-1) |

|  |
| --- |
| **Bilan de la Présidence hongroise du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe (21 mai – 17 novembre 2021)** |

**Introduction**

Lors de la réunion du Comité des Ministres à Hambourg (Allemagne), le 21 mai 2021, la Hongrie a pris la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe pour la deuxième fois depuis son adhésion au Conseil de l’Europe, le 6 novembre 1990.

Vingt-deux ans après l’adoption de la « Déclaration de Budapest pour une Grande Europe sans clivages » lors de la 104e session du Comité des Ministres, le 7 mai 1999, la Hongrie continue de croire que « le Conseil de l’Europe est l’institution politique prééminente capable de réunir, sur un pied d’égalité et dans des structures permanentes, tous les pays de la Grande Europe ». Dans cet esprit, et s’appuyant sur les bons résultats de l’action menée par les présidences précédentes, le but de la Hongrie a été de continuer à promouvoir et renforcer les droits de l’homme, les valeurs démocratiques et l’État de droit, en étroite coopération avec toutes les institutions et instances du Conseil de l’Europe, en particulier avec l’Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

La Hongrie a défini les **cinq thèmes prioritaires** suivants pour sa présidence : 1) le renforcement de la protection effective des minorités nationales, 2) le dialogue interreligieux, 3) la « prochaine génération » : le droit des enfants, la participation des jeunes et l’intégration des Roms[[2]](#footnote-2), 4) les défis technologiques et 5) les défis environnementaux.

Avec l’amélioration de la situation pandémique en France et au Conseil de l’Europe, la présence physique et les réunions dans les bâtiments du Conseil ont repris progressivement pendant la Présidence hongroise. Les réunions des Délégués et de leurs groupes de rapporteurs se sont tenues en format hybride (1+1), les précautions sanitaires étant strictement maintenues. Dans le cadre de cette approche graduelle, les écrans de protection en plexiglas installés dans la salle de réunion du Comité des Ministres ont été retirés à la fin de la Présidence hongroise.

La levée progressive des restrictions a permis à la Présidence hongroise de souligner ses priorités par **un programme culturel,** comprenant diverses manifestations dans les domaines de la musique, du cinéma, du design, du théâtre, de la photographie et de la mode. En étroite coopération avec la Ville de Strasbourg, la Présidence hongroise a organisé un « Concert des virtuoses » au Pavillon Joséphine, une exposition en plein air du photographe animalier Bence Máté sur la Place du Chateau, le festival de cinéma hongrois « Perspective féminine » au cinéma Odyssée, le défilé de mode de la créatrice Erika Kovács et la manifestation de clôture avec l’Ensemble folklorique national hongrois au Palais de la Musique et des Congrès, pour n’en mentionner que quelques-unes (voir la liste détaillée en annexe).

**Activités relevant des priorités de la présidence :**

1. **Le renforcement de la protection effective des minorités nationales**

La promotion de la protection effective des minorités nationales était la première des priorités au programme de la Présidence hongroise. Au cours de cette présidence, quatre conférences ont été organisées, à Strasbourg et à Budapest, avec la participation de représentants éminents du Conseil de l’Europe, d’autres organisations internationales (ONU, OSCE) et des autorités hongroises, ainsi qu’avec des experts des questions relatives aux minorités nationales. L’intention de la Présidence hongroise est que cette question continue de figurer à l’ordre du jour des institutions européennes et d’identifier les moyens appropriés qui nous permettront de promouvoir à l’avenir la protection de l’identité des minorités nationales. À cet égard, la Présidence hongroise se félicite que le Portugal ait signé la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires le 7 septembre 2021.

Le 29 juin, **une conférence à haut niveau intitulée** **« Normes et standards du Conseil de l’Europe concernant les droits des minorités nationales : résultats et défis »** a été organisée à Strasbourg par la Présidence hongroise, avec le Conseil de l’Europe, dans le but d’évaluer ce qui a été fait à ce jour et d’identifier les défis encore à relever en matière de protection des droits des minorités en Europe. Dans le cadre de trois groupes de travail, les participants ont examiné sous différents angles le fonctionnement des mécanismes de protection du Conseil de l’Europe pour les minorités nationales et dressé le bilan des processus de réforme lancés en 2018 par la présidence croate du Comité des Ministres. Cette conférence a été ouverte par la Secrétaire Générale du Conseil de l’Europe et le Directeur de cabinet du Premier ministre de la Hongrie. Parmi les autres intervenants figuraient la Commissaire aux droits de l’homme du Conseil de l’Europe, un représentant de la Cour européenne des droits de l’homme, des membres de l’Assemblée parlementaire, les présidents des comités de suivi de la Convention-cadre et de la Charte des langues, les présidents des groupes de rapporteurs concernés du Comité des Ministres, ainsi que des représentants d’États membres du Conseil de l’Europe.

Le 7 septembre, la Présidence hongroise a accueilli au Centre européen de la Jeunesse de Budapest une conférence intitulée **« Le rôle des ONG et des instituts de recherche dans la promotion des normes et standards du Conseil de l’Europe sur les droits des minorités nationales ».** Elle a été ouverte par le Secrétaire d’État auprès du ministère hongrois des Affaires étrangères et du Commerce chargé des politiques de sécurité et par le chef du Service de l’anti-discrimination du Conseil de l’Europe. Des représentants d’associations et d’ONG de défense des minorités nationales et des gouvernements de la Belgique, de l’Allemagne, de la Hongrie, de l’Italie, de la Fédération de Russie et de la Slovénie ont participé à cet évènement. Deux groupes de travail se sont penchés sur le rôle des instituts de recherche et des ONG dans la protection des droits des minorités nationales et sur les résultats de leur action dans ce domaine. Un troisième groupe de travail a présenté **l’Étude sur la participation politique des jeunes issus de minorités nationales dans les États membres du Conseil de l’Europe**, élaborée par le Comité directeur sur l’anti-discrimination, la diversité et l’inclusion (CDADI). Cette étude présente, entre autres, les bonnes pratiques mises en place dans des États membres du Conseil de l’Europe ainsi que des recommandations destinées à soutenir la réalisation des droits politiques des jeunes appartenant à des minorités nationales. Selon des organisations de la société civile qui ont contribué à cette étude, les jeunes des minorités nationales – définis ici comme les jeunes de 13 à 30 ans – se heurtent à de multiples obstacles qui entravent leur participation politique à différents niveaux. Faute d’être pris au sérieux, ils se méfient parfois des institutions publiques. De plus, les organisations de jeunesse n’ont pas toujours un accès suffisant aux financements ou à d’autres ressources importantes. L’étude recommande la poursuite des travaux intergouvernementaux pertinents du Conseil de l’Europe dans ce domaine afin de traiter les problèmes correspondants.

Le 5 octobre, **une conférence consacrée à la présentation de bonnes pratiques relatives aux droits des minorités nationales a été organisée à Budapest**, l’objectif étant d’examiner la contribution d’institutions qui fonctionnent bien à la promotion des droits des minorités nationales. Elle a aussi servi de forum pour examiner l’influence des bonnes pratiques sur la réglementation des droits des minorités nationales.

Le 19 octobre **a eu lieu à Strasbourg** **la conférence de clôture à haut niveau sur le thème prioritaire, dont l’intitulé était « Identités des minorités nationales dans les sociétés diversifiées : perspectives européennes »**, avec la participation du Président du Parlement hongrois, du Haut-Commissaire de l’OSCE pour les minorités nationales, du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités et de plusieurs autres acteurs importants. Cette conférence a été l’occasion de confronter expériences et idées et d’échanger propositions et visions quant à l’avenir de la protection des minorités nationales. Cette série de conférences s’est close par la Déclaration de Strasbourg de la Présidence hongroise concernant notamment la nécessité de poursuivre l’action intergouvernementale dans ce domaine et d’en définir les orientations le cas échéant.

1. **Dialogue interreligieux**

Le Conseil de l’Europe a été créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et de l’Holocauste dans le but de promouvoir les valeurs communes de paix et de justice, ainsi que la coopération internationale et les droits de l’homme. Le dialogue interconfessionnel a occupé une place importante dans le calendrier annuel du Comité des Ministres pendant de nombreuses années et a fait l’objet de plusieurs des recommandations de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe. La lutte contre l’antisémitisme, le racisme et toutes les formes de discrimination est aussi une mission centrale du Conseil de l’Europe aujourd’hui. La Présidence hongroise s’est donnée pour but d’exploiter les possibilités offertes par la présidence du Comité des Ministres pour conférer un nouvel élan aux délibérations relatives à la discrimination fondée sur la religion ou les convictions.

Le 23 septembre, **la Présidence hongroise a organisé une réunion informelle des Délégués sur le thème** **« Combattre et prévenir l’antisémitisme en Europe : défis et perspectives » en coopération avec le Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les crimes de haine antisémites et anti-musulmans et toute forme d’intolérance religieuse,** avec la participation du commissaire du gouvernement fédéral chargé de la vie juive en Allemagne et responsable de la lutte contre l’antisémitisme, ainsi que du grand rabbin de Moscou et président de la Conférence des rabbins européens. Un large consensus a émergé entre les participants sur le fait que les stratégies de lutte contre l’antisémitisme doivent se fonder sur une approche globale comprenant la prévention, la sécurité, l’éducation, la transmission de la mémoire à l’ère numérique et la promotion de la vie juive en Europe. À cet égard, la Présidence hongroise s’est félicitée que la Commission européenne contre le racisme et l’intolérance (ECRI) ait publié, le 14 septembre 2021, une mise à jour de sa Recommandation de politique générale no 9 sur la lutte contre l’antisémitisme et sa prévention. De plus, dans sa décision, le Comité des Ministres a réaffirmé sa ferme condamnation de toutes les formes d’antisémitisme, de néonazisme et de toute autre forme de racisme, de discrimination raciale et d’intolérance.

Le 28 septembre, au cours de la quatrième partie de la session de l’Assemblée parlementaire de 2021, **une table ronde en ligne d’experts sur le dialogue interreligieux** a été ouverte par M. Péter Szijjártó, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie, avec la participation d’ONG internationales concernées et la contribution du programme Hungary Helps. Cet événement a mis en lumière les relations entre l’aide humanitaire et la liberté religieuse, ainsi que la manière dont l’aide humanitaire peut aider les communautés religieuses en général, et les chrétiens persécutés en particulier. Au cours de la conférence, la Déclaration de Strasbourg sur la coopération interconfessionnelle et la coexistence pacifique intitulée « Ensemble pour le droit à la liberté de religion ou de conviction et la dignité humaine » a été signée par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie. Toutes les parties intéressées peuvent s’y joindre.

Du 13 au 15 octobre, **un symposium intitulé** **« Piliers de l’Europe moderne – coexistence des communautés religieuses » a été organisé à Debrecen** (Hongrie) pour examiner la question complexe du pluralisme religieux en rapport avec l’interculturalisme. En quête d’un champ commun aux religions existant dans un même espace, la conférence s’est concentrée sur les valeurs partagées et les responsabilités communes, ainsi que sur les enjeux moraux du XXIe siècle. La conclusion a été présentée par le Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les crimes de haine antisémites et anti-musulmans et toute forme d’intolérance religieuse.

1. **« La prochaine génération » : le droit des enfants, la participation des jeunes et l’intégration des Roms, la dimension sociale**

La crise mondiale provoquée par la pandémie de covid-19 et ses répercussions économiques et sociales ont perturbé la vie de tous les groupes de la société dans presque tous ses aspects. La vie des enfants et des familles a été de plus en plus restreinte au cyberespace, ce qui a créé des difficultés pour les jeunes et pour les familles en général. Le Gouvernement hongrois portant un intérêt particulier à la protection des jeunes et des familles, cette question a revêtu une importance particulière pour la Présidence hongroise.

En conséquence, la Présidence hongroise a accueilli une série d’événements visant à mettre en lumière l’impact de la pandémie de coronavirus sur les enfants et sur les jeunes, en insistant tout particulièrement sur les groupes vulnérables et défavorisés tels que les Roms. Une attention particulière a été portée à la célébration du 60e anniversaire de la Charte sociale européenne pendant la Présidence hongroise.

Les 7 et 8 octobre, **une conférence à haut niveau sur le thème** **« Droits, opportunités et bien-être des enfants et des jeunes à l’ère numérique »** a eu lieu à Budapest et en ligne, avec la participation du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l’Europe. Elle a prêté une attention particulière aux changements, aux dangers et aux opportunités découlant des mesures spécifiques prises pour lutter contre la pandémie de covid-19. Elle s’est intéressée spécialement aux activités et aux difficultés de l’éducation numérique et de l’apprentissage en ligne au quotidien, à l’affirmation des droits des enfants et des élèves, au bien-être (physique, intellectuel et psychique) des enfants et des adolescents, aux valeurs familiales et à la situation des familles, aux groupes défavorisés et aux groupes sociaux laissés pour compte. Cette manifestation a contribué à la synthèse des résultats sur cinq ans de la Stratégie du Conseil de l’Europe sur les droits des enfants (2016-2021) dans l’environnement numérique.

Les mesures prises pour assurer la protection et la promotion des droits des Roms, qui s’inscrivent dans les priorités du Conseil de l’Europe, suivent les orientations données par le Plan d’action stratégique du Conseil de l’Europe sur l’intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025). Les grandes priorités fixées dans ce document comprennent la lutte contre la discrimination, l’antitsiganisme, le discours et les crimes de haine contre les Roms ainsi que le soutien à l’accès à une éducation et une formation inclusives de grande qualité. Le 2 août, à l’occasion de **la Journée européenne de commémoration de l’Holocauste des Roms**, la Présidence hongroise a fait une déclaration. La promotion de l’inclusion sociale et des chances pour les Roms font partie de ses priorités.

Du 22 au 24 septembre, **la Présidence hongroise a organisé à Budapest une conférence sur l’inclusion des Roms intitulée « De la petite enfance à l’emploi »,** qui a été l’occasion de faire le point sur les progrès accomplis, les réalisations et les défis qui restent à relever et de partager informations et bonnes pratiques sur les activités relatives aux Roms menées par le Conseil de l’Europe, l’Union européenne et leurs États membres. La conférence a été ouverte par la Directrice générale de la Démocratie du Conseil de l’Europe et le Secrétaire d’État auprès du ministère de l’Intérieur de la Hongrie chargé de l’administration. Elle a porté sur les années allant de la petite enfance jusqu’à l’entrée dans la vie active, ce qui comprend les services dans les domaines de la santé, l’éducation préscolaire, l’enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi que la formation professionnelle et les services pour l’emploi. La 4e réunion du Comité d’experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage **(ADI-ROM)**, qui comprenait une visite sur le terrain, s’est tenue en Hongrie, du 27 au 29 octobre.

La Présidence hongroise soutient les travaux du Groupe Pompidou, la plateforme de la politique antidrogue du Conseil de l’Europe, et s’est félicitée de l’adoption de son **statut révisé**, le 16 juin, et de **la déclaration marquant son 50e anniversaire**. Le 28 octobre, une célébration à haut niveau a eu lieu au Centre Pompidou à Paris, en présence de M. Péter Szijjártó, ministre des Affaires étrangères et du Commerce de la Hongrie. Cette manifestation a été l’occasion d’afficher le fort soutien dont bénéficient les travaux du Groupe Pompidou, devenus une référence internationale pour les droits de l’homme dans les politiques en matière de drogues. La Présidence hongroise s’est par ailleurs félicitée de l’adhésion de l’Ukraine à cet accord partiel, dont elle deviendra le 42e État membre en janvier 2022.

Cette année a également marqué le 60e anniversaire de **la Charte sociale européenne** de 1961, qui a été célébré le 18 octobre avec la tenue d’un **panel à haut niveau à Strasbourg**. Une déclaration inaugurale a été faite au nom de la présidence du Comité des Ministres par le Secrétaire d’État auprès du ministère des Affaires étrangères de la Hongrie chargé des politiques de sécurité, en présence d’autres hauts représentants du Conseil de l’Europe. Le 13 octobre, les Délégués des Ministres ont adopté une déclaration à l’occasion du **60e anniversaire de l’adoption de la Charte sociale européenne**.

Dans le contexte de ce 60e anniversaire, le Comité des Ministres, lors de sa 131e session, à Hambourg, le 21 mai 2021, a également « souligné l’importance de la Charte pour garantir les droits sociaux sur le continent, [pris] note du récent rapport de la Secrétaire Générale « Améliorer la mise en œuvre des droits sociaux – renforcer le système de la Charte sociale européenne » ainsi que des travaux intergouvernementaux qui se poursuivent sur cette question et invit[é] ses Délégués à prendre en compte ceux-ci dans la réflexion en cours sur le système de la Charte sociale et à faire rapport sur les progrès à temps pour la Session ministérielle de mai 2022 ». **Un échange de vues a ensuite eu lieu le   
22 septembre 2021**, à l’occasion duquel les Délégués ont examiné des propositions du Secrétariat relatives aux mesures qui pourraient être envisagées pour améliorer la mise en œuvre des droits sociaux et renforcer le système de la Charte sociale européenne. Le 7 octobre 2021, à la lumière des décisions prises à la 131e Session du Comité des Ministres et des décisions prises par les Délégués pour y donner suite, et rappelant en particulier les conséquences économiques et sociales dévastatrices de la pandémie de covid‑19 et son impact sur les droits sociaux dans de nombreux États membres, **les Délégués ont décidé de créer un groupe de travail ad hoc sur l’amélioration du système de la Charte sociale européenne** (GT‑CHARTE), chargé de faire des propositions à la Session ministérielle de mai 2022 et d’examiner les questions de fond et de procédure à plus long terme. Le GT‑CHARTE a entamé ses travaux durant la Présidence hongroise et tenu sa première réunion le 4 novembre.

**Le Centre européen de la Jeunesse de Budapest (CEJB)**, qui a fêté ses 25 ans, est le résultat et le symbole concret du soutien apporté par les autorités hongroises aux politiques de jeunesse du Conseil de l’Europe. Le Centre a repris ses activités sur site à l’été 2021 et a également accueilli de nombreuses manifestations pendant la Présidence hongroise. Il a aussi reçu la visite de la Secrétaire Générale du Conseil de l’Europe au cours de sa visite officielle en Hongrie, le 5 octobre. Dans le cadre de ses priorités, la Présidence hongroise a soutenu **la formation** **Enter!** sur l’accès aux droits sociaux destinée aux jeunes, qui s’est tenue au CEJB du 7 au 14 septembre.

1. **Les défis technologiques**

Lors de sa 131e Session, le 21 mai, le Comité des Ministres a souligné l’importance de l’action normative du Conseil de l’Europe pour la protection des droits de l’homme à l’ère numérique et reconnu que l’évolution du numérique et l’intelligence artificielle sont porteurs de nombreux bienfaits pour les sociétés et les citoyens, mais qu’elles posent aussi de nombreux nouveaux défis. Du fait de la pandémie, les familles et les jeunes sont devenus plus dépendants des technologies numériques et sont, par conséquent, plus exposés aux menaces présentes dans le cyberespace. Nous devons aussi faire face à la nature ambivalente de l’intelligence artificielle et des défis liés au rôle des grandes entreprises technologiques, dont les opérations échappent souvent à toute réglementation et tout contrôle dans certains segments. La Présidence hongroise attache donc une grande importance à la question des défis technologiques.

À la conférence des ministres de la Justice intitulée « La justice en Europe face aux défis du numérique » , organisée sous l’égide de la présidence française, en octobre 2019, à Strasbourg, la ministre française de la Justice a suggéré que les ministres de la Justice du Conseil de l’Europe se réunissent tous les deux ans lors d’un forum pour examiner les questions relatives à l’impact de la technologie numérique sur l’accès à la justice et sur les procédures judiciaires. En réponse à cette initiative, le 5 octobre, la Présidence hongroise a organisé avec le Conseil de l’Europe la conférence des ministres de la Justice, qui se veut une manifestation emblématique pour promouvoir un dialogue de fond entre les États membres. Les ministres ont eu l’occasion de débattre des défis futurs et de ce qui a été accompli en matière de numérisation de la justice, en particulier avec l’utilisation conforme à la Convention d’outils électroniques et de l’intelligence artificielle dans des procédures judiciaires. L’ordre du jour de la conférence était axé sur les divers travaux du Conseil de l’Europe dans le domaine de la justice, de la société de l’information, des algorithmes de l’intelligence artificielle. Une série de conclusions a été publiée à l’issue de la conférence au nom de la Présidence hongroise.

En lien avec cette conférence ministérielle, une **table ronde d’experts de haut niveau sur les nouveaux moyens de communication pour la coopération internationale en matière pénale** a été organisée le 4 octobre. Les participants ont convenu qu’il conviendrait de mettre en place une plateforme informelle et ont invité les futures présidences à organiser une table ronde annuelle sur les technologies de l’information, qui offrirait un forum d’échanges continus et approfondis sur les bonnes pratiques réglementaires et technologiques, qui pourraient aider à surmonter les problèmes techniques de compatibilité et faciliter la généralisation de l’utilisation des nouveaux moyens de communication dans le domaine de la coopération judiciaire internationale.

Le 12 mai, les Délégués ont décidé de transmettre à l’Assemblée parlementaire le projet de Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques et son projet de rapport explicatif. Ils l’ont également invitée à faire connaître son avis sur ce projet de protocole. Au vu de l’avis de l’Assemblée parlementaire, le Groupe de rapporteurs des Délégués sur la coopération juridique (GR-J) a décidé, à sa réunion du 12 octobre, de transmettre le projet de Deuxième Protocole additionnel et son Rapport explicatif aux Délégués pour adoption des décisions correspondantes sans autre débat à leur 1417bis réunion, le 17 novembre.

**La Conférence Octopus**, qui a eu lieu du 16 au 18 novembre, a offert l’occasion à des experts de la cybercriminalité du secteur privé et public et d’organisations internationales et non-gouvernementales du monde entier de partager leur expérience. **Une manifestation spéciale en ligne, avec des interventions à haut niveau, a été organisée le 16 novembre, à l’occasion du 20e anniversaire de la Convention de Budapest et de l’adoption du deuxième Protocole additionnel relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques.**

La Présidence hongroise du Comité des Ministres s’est employée à faciliter des débats importants sur **l’exploitation sûre de tout le potentiel de l’intelligence artificielle** (IA). En collaboration avec le Conseil de l’Europe, la présidence a organisé une conférence multipartite à haut niveau le 26 octobre sur les défis actuels et futurs de la coordination des politiques de réglementation de l’IA. L’intention étant de contribuer à l’amélioration de l’élaboration des politiques en matière d’IA au niveau mondial, régional et national, la conférence a présenté divers modèles de gouvernance et s’est efforcée de démontrer l’interaction entre les politiques nationales et les travaux pertinents du Conseil de l’Europe et d’autres organisations internationales clés actives dans ce domaine. Elle a été l’occasion d’engager un dialogue multipartite et inclusif en s’appuyant sur une présentation scientifique argumentée des initiatives actuelles en matière de réglementation de l’IA. Elle visait aussi à démontrer la pertinence et l’utilité de ces initiatives pour les politiques publiques nationales. À la fin de la conférence, une série de conclusions été publiée au nom de la Présidence hongroise.

Les 30 septembre et 1er octobre 2021 **une conférence d’Eurimages**, intitulée **« Préserver la production indépendante, la diversité et le pluralisme dans les séries télévisées en Europe »**, a été organisée à Budapest sous les auspices de la Présidence hongroise. Le but était de déterminer la nécessité de nouveaux dispositifs de soutien financier public paneuropéen pour les séries télévisées et d’un nouveau cadre juridique pour faciliter les coproductions internationales. Cette manifestation était une réponse aux changements technologiques révolutionnaires en cours dans l’industrie audiovisuelle, à savoir la montée en puissance des plateformes de streaming (non européennes pour la plupart). Les participants ont exploré la possibilité de reproduire le cadre mis en place sous les auspices du Conseil de l’Europe et qui a fait ses preuves pour l’industrie du cinéma. Cette conférence a marqué le point de départ d’un long chemin à parcourir dans ce qui est connu comme **le processus de Budapest relatif à la production de séries dramatiques**.

1. **Les défis environnementaux**

Comme les présidences précédentes, la Présidence hongroise s’efforce, en coopération avec l’Assemblée parlementaire, de promouvoir les relations entre les droits de l’homme et la protection de l’environnement et de renforcer l’action du Conseil de l’Europe dans ce domaine. La Hongrie s’efforce de trouver des solutions susceptibles de générer une croissance économique qui nous permette aussi de préserver notre environnement. Elle fait partie des quelques pays qui sont parvenus, ces dernières décennies, à réduire leurs émissions tout en maintenant dans le même temps une croissance économique régulière. Par conséquent, s’intéresser aussi aux défis environnementaux était un choix évident pour la Présidence hongroise.

**Un panel de haut niveau et un débat interactif** **intitulé « Environnement et droits humains : le droit à un environnement sain, sûr et durable »** et des débats d’une journée entière sur ce thème ont été au centre de **la quatrième partie de la session 2021 de l’Assemblée parlementaire**. À l’occasion de la première visite d’un Président de la République hongroise au Conseil de l’Europe, le président János Áder a participé au groupe de discussion à haut niveau sur l’environnement.

L’Assemblée parlementaire a adopté sept rapports sur l’action menée par le Conseil de l’Europe pour ancrer « le droit à un environnement sain » et sur le fait que la lutte contre le changement climatique nécessitera plus de démocratie participative, des changements dans les régimes de responsabilité civile et pénale et imposera de s’appuyer davantage sur l’État de droit. D’autres rapports ont porté sur la lutte contre les inégalités en matière de droit à un environnement sûr, sain et propre, sur le climat et les migrations et sur la manière dont les politiques de recherche peuvent promouvoir la protection de l’environnement. Pour donner suite à l’adoption de ces rapports, les Délégués des Ministres ont chargé les structures compétentes du Conseil de l’Europe d’examiner les recommandations de l’Assemblée parlementaire et notamment **la nécessité et la faisabilité d’un ou plusieurs autres instruments dans le cadre des travaux en cours sur les droits de l’homme et l’environnement**.

La Présidence hongroise a également attaché une grande importance aux outils existants du Conseil de l’Europe concernant la protection de l’environnement. Les 26 et 27 mai, le Conseil de l’Europe a organisé **la 11e Conférence de la Convention européenne du paysage** (en ligne), sous les auspices de la Présidence hongroise. Le 21 octobre, un symposium national sur la mise en œuvre de cette convention en Hongrie a été organisé au Centre européen de la jeunesse de Budapest, à l’occasion de la Journée internationale du paysage. La Présidence hongroise a soutenu activement les travaux menés par le Conseil de l’Europe afin de stabiliser la situation financière de **la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l’Europe.**

**La neuvième édition du Forum mondial de la démocratie**, qui s’est tenue du 8 au 9 novembre, en présence notamment de Mme Judit Varga, ministre de la Justice de la Hongrie, s’est penchée sur l’application des principes démocratiques à l’environnement en réponse au questionnement « La démocratie au secours de l’environnement ? ».

**Autres activités menées durant la Présidence hongroise**

L’intention déclarée de la Présidence hongroise a été de soutenir l’activité quotidienne de l’Organisation, notamment sur toute une série de sujets importants à l’ordre du jour, et de continuer à faire avancer les travaux menés par les présidences précédentes.

Le 2 juin, les Délégués ont eu un échange de vues avec Mme Marceline Naudi, Présidente du **Groupe d’experts sur la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)**.

Le 3 juin, ils ont eu un échange de vues avec Mme Elżbieta Franków-Jaśkiewicz, Présidente du **Comité d’experts sur l’évaluation de la lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme (MONEYVAL)**. Ils ont pris note du rapport annuel 2020 de MONEYVAL, dont la conclusion est qu’il est absolument primordial que les États mènent une lutte plus efficace contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

À la même réunion, les Délégués, dans leur composition restreinte aux représentants des États membres du **Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages »**, ont invité le Canada à devenir membre à part entière d’Eurimages.

Ils se sont aussi félicités des résolutions adoptées par **la** **16e Conférence du Conseil de l’Europe des ministres responsables du sport** (Athènes, Grèce, 5 novembre 2020, 7 décembre 2020, 15 janvier 2021 et 11 février 2021) et ont pris note du rapport de la Secrétaire Générale sur cette conférence. Ils ont invité **l’Accord partiel élargi sur le sport** **(APES)** à présenter au Comité des Ministres un rapport sur la situation des droits de l’homme dans le sport évaluant les progrès de la mise en œuvre de la Résolution no 2 adoptée par la conférence et ont reconnu l’importance de l’élaboration de politiques du sport au niveau national, européen et international pour maximiser les bienfaits du sport pour la société, en ce qui concerne en particulier la santé, l’inclusion et l’éducation, ainsi que la promotion des droits de l’homme et de l’État de droit dans et par le sport.

Le 16 juin, les Délégués ont adopté la décision sur les suites à donner à la 131e Session du Comité des Ministres (Hambourg (vidéoconférence), 21 mai 2021), dans laquelle **ils ont convenu de mettre fin à leurs procédures de suivi post-adhésion par pays en cours**, conformément aux paragraphes 7 à 13 du rapport sur le suivi du Conseil de l’Europe – renforcer la cohésion et les synergies ([CM(2021)50-final](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM(2021)50-final" \o "[131e Session] Rapport sur le suivi du Conseil de l'Europe - renforcer la cohésion et les synergies)).

Le 16 juin, les Délégués on eut un échange de vues avec Mme Dunja Mijatović, **Commissaire aux droits de l’homme du Conseil de l’Europe**.

Le 16 juin, le Comité des Ministres a adopté les Lignes directrices sur les mécanismes de règlement en ligne des litiges dans les procédures judiciaires civiles et administratives.

La troisième partie de session de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe s’est tenue du 21 au 24 juin, avec la participation, entre autres, de M. Péter Szijjártó, Ministre des Affaires étrangères de la Hongrie.

Le 30 juin, les Délégués ont tenu un échange de vues avec Mme Maria Daniella Marouda, Présidente de **la Commission européenne contre le racisme et l’intolérance (ECRI)**.

Les 1er et 2 juillet, la Présidence hongroise a parrainé, dans le cadre de ses priorités, la conférence annuelle du Programme européen de formation aux droits de l’homme pour les professionnels du droit **(Conférence du réseau HELP)**, qui s’est tenue en ligne.

Le 7 juillet, les Délégués ont eu un échange de vues avec l’Ambassadeur Drahoslav Štefánek, **Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés,** à la suite de sa visite d’information en Bosnie-Herzégovine(du 24 au 30 janvier 2021).

Le 7 juillet, les Délégués ont pris note avec satisfaction du rapport de suivi sur la mise en œuvre des priorités de coopération de voisinage avec **le Kazakhstan** pour la période 2019-2021.

Le 8 septembre, les Délégués ont eu un échange de vues avec Mme Claire Bazy Malaurie, Vice-présidente de la **Commission de Venise**, à l’issue de sa présentation du rapport annuel d’activités 2020 de la Commission.

Le 8 septembre, les Délégués, dans leur composition restreinte aux représentants des États parties à la Convention relative à l’élaboration d’une Pharmacopée européenne[[3]](#footnote-3), ont approuvé, en principe, la stratégie d’investissement à long terme de **la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM)** et la proposition d’utilisation des réserves de l’EDQM pour garantir la viabilité à long terme de ses activités, l’agrandissement éventuel du bâtiment actuel de l’EDQM et la construction d’un troisième.

Les 9 et 10 septembre, **une conférence sur la coopération transfrontalière** a eu lieu **à Budapest** afin de promouvoir les instruments du Conseil de l’Europe en la matière et de présenter les bonnes pratiques de différents États membres. Une série de conclusions a été adoptée à l’issue de cette conférence.

Le 22 septembre, les Délégués ont adopté une recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la publication et la diffusion de la Convention européenne des droits de l’homme, de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l’homme et d’autres textes pertinents.

Le 22 septembre, les Délégués ont adopté un nouveau Statut du personnel du Conseil de l’Europe, rationalisé, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2022, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie des ressources humaines de l’Organisation.

À la même réunion, les Délégués **ont décidé de renouveler**, jusqu’au 31 décembre 2025, **le mandat des bureaux du Conseil de l’Europe et de ses bureaux de liaison**, tel que défini dans la Résolution [CM/Res(2010)5](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM/Res(2010)5" \o "Résolution sur le statut des bureaux du Conseil de l'Europe (adoptée par le Comité des Ministres le 7 juillet 2010, lors de la 1090e réunion des Délégués des Ministres)) sur le statut des bureaux du Conseil de l’Europe.

Le 23 septembre, le Groupe de rapporteurs Programme, Budget et Administration (GR-PBA) a entamé l’examen du projet de **Programme et Budget pour 2002-2025** sur la base des décisions adoptées par les ministres à Hambourg, en mai dernier, qui introduisent le premier Programme quadriennal, tout en maintenant le cycle budgétaire biennal actuel. Le GR-PBA examine actuellement le projet en vue de son adoption par les Délégués à leur 1418e réunion (Budget), du 22 au 24 novembre 2021.

La quatrième partie de session de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe s’est tenue du 27 au 30 septembre, avec la participation, entre autres, de M. Péter Szijjártó, Ministre des Affaires étrangères de la Hongrie.

Le 7 octobre, les Délégués des Ministres ont procédé à leur examen semestriel de la situation relative à **l’abolition de la peine de mort**.

Le 7 octobre, les Délégués on eut un échange de vues avec Mme Dunja Mijatović, **Commissaire aux droits de l’homme du Conseil de l’Europe**.

À la même réunion, les Délégués ont eu un échange de vues avec M. Rik Daems, **Président de l’Assemblée parlementaire**, sur les résultats de la quatrième partie de la session 2021 de l’Assemblée parlementaire.

Le 13 octobre, les Délégués des Ministres ont adopté une recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur **la Charte européenne du sport révisée**.

À la même réunion, les Délégués ont eu un échange de vues avec M. Robert Spano, **Président de la Cour européenne des droits de l’homme,** ainsi qu’avec l’auditeur externe, M. Pierre Moscovici, Premier Président de la Cour des comptes de la France.

À la même réunion, les Délégués ont eu un bref échange de vues avec M. Andreas Kiefer, **Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l’Europe**.

Le 15 octobre, le Groupe de coordination Conseil de l’Europe/OSCE, établi pour renforcer les synergies avec l’OSCE dans les domaines prioritaires définis, a tenu une réunion en ligne. Un rapport conjoint sur les progrès de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et de lutte contre la traite des êtres humains a été examiné.

Le 20 octobre, les Délégués des Ministres ont adopté une recommandation du Comité des Ministres concernant l’évaluation, la gestion et la réinsertion des personnes accusées ou reconnues coupables d’une infraction sexuelle.

Le 20 octobre, les Délégués des Ministres ont adopté une recommandation du Comité des Ministres sur les mesures visant à protéger les enfants contre la radicalisation aux fins de terrorisme.

À la même réunion, les Délégués ont eu un échange de vues avec Mme Karine Lukas, **Présidente du Comité européen des Droits sociaux,** et avec M. Sergei Glagolev, **Président du Comité des Parties** à la Convention du Conseil de l’Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (**Convention MEDICRIME**), à l’occasion du 10e anniversaire de la convention.

Du 26 au 28 octobre s’est tenue **la 41e session du** **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l’Europe,** au cours de laquelle un échange de vues a été organisé avec M. Péter Sztáray, Secrétaire d’État auprès du ministère hongrois des Affaires étrangères et du Commerce chargé des politiques de sécurité.

Le 3 novembre, les Délégués des Ministres ont engagé une discussion avec M. Ramin Garagurbanli, Président de la Commission européenne pour l’efficacité de la justice (**CEPEJ**), et Mme Alina Orosan, Présidente du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (**CAHDI**).

Le 10 novembre, les Délégués ont eu un échange de vues avec M. Joao Goulao, Président de l’Accord partiel élargi sur le Groupe de coopération en matière de lutte contre l’abus et le trafic illicite des stupéfiants **(Groupe Pompidou),** et avec Mme Christel De Craim, Présidente du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l’Europe sur la protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels (**Comité de Lanzarote**).

**Autres réalisations :**

La Hongrie a versé des contributions volontaires d’un montant d’environ 500 000 euros pour soutenir l’action du Conseil de l’Europe dans les domaines prioritaires de la Présidence hongroise.

Au cours de sa présidence du Comité des Ministres, la Hongrie a signé la Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE 218), dite « Convention de Saint-Denis » (2 juin), et la Convention du Conseil de l’Europe sur les infractions visant des biens culturels (STCE 221), dite « Convention de Nicosie » (5 octobre).

La Hongrie a décidé de faire part de son intention d’adhérer à l’Observatoire de l’enseignement de l’histoire en Europe (OHTE) en qualité d’État observateur et de ré-adhérer au Centre européen des langues vivantes (CELV).

À l’occasion de sa présidence, la Hongrie a offert au Conseil de l’Europe la tapisserie *European Universum*. Cette œuvre d’art a été remise à la Secrétaire Générale le 29 septembre, au cours de la quatrième partie de la session 2021 de l’Assemblée parlementaire, par le Président de la République de Hongrie. La Hongrie a également décidé de restaurer le drapeau révolutionnaire de 1956, cadeau datant de la première Présidence hongroise, en 1999. Le drapeau restauré a été renvoyé au Conseil de l’Europe à la mi‑novembre.

**Annexe**

**Activités organisées par la Présidence hongroise du Comité des Ministres  
ou sous ses auspices**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 26-27 | mai | 11e Conférence de la Convention du Paysage | en ligne |
| 26  30 | mai  juin | La Hongrie magique - exposition de photos sur la nature | Palais de l’Europe et en ligne |
| 27 | mai | Réunion du Bureau de l’Assemblée parlementaire | Budapest et en ligne |
| 28 | mai | Réunion de la Commission permanente de l’Assemblée parlementaire | Budapest et en ligne |
| 2 | juin | Concert de piano inaugural de János Balázs | en ligne |
| 10-11 | juin | Conférence des ministres responsables des médias sur le thème : « Intelligence artificielle – une politique intelligente : défis et opportunités pour les médias et la démocratie », organisée par le Conseil de l’Europe et la République de Chypre | en ligne |
| 11 | juin | Cours d’éducation physique numérique LIVE | en ligne |
| 21  9 | juin -  juillet | Exposition sur l’architecture du bâtiment du Parlement hongrois (inauguration durant la troisième partie de la session 2021 de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe) | Palais de l’Europe |
| 29 | juin | Conférence de haut niveau : « Normes et standards du Conseil de l’Europe relatifs aux droits des minorités nationales : résultats et défis » | Palais de l’Europe et en ligne |
| 29 | juin | Concert du flûtiste János Bálint accompagné  du pianiste József Balog | Palais de l’Europe |
| 1er-2 | juillet | Conférence annuelle du Programme européen de formation aux droits de l’homme pour les professionnels du droit (Conférence du réseau HELP) | en ligne |
| 8 | juillet | Dîner au vin de Tokay | Kientzheim, Château  de la Confrérie Saint-Etienne |
| 17 | août | Concert du Kodály Zoltán World Youth Orchestra | Debrecen/en direct |
|  |  |  |  |
| 18 | août | Concert du Kodály Zoltán World Youth Orchestra | Budapest, Place des Héros /en direct |
| 19  14 | août -  novembre | Sur les traces de notre patrimoine – exposition en plein air sur les Itinéraires culturels européens en Hongrie | Szentendre |
| 7 | septembre | Conférence : « Les droits des minorités nationales font partie des objectifs des ONG et des instituts de recherche » | CEJ Budapest/hybride |
| 7-14 | septembre | Enter ! - Cours de formation sur l’accès des jeunes aux droits sociaux | CEJ Budapest |
| 16-23 | septembre | Exposition en plein air sur les Itinéraires culturels et l’innovation | Budapest, Place des Héros |
| 16-17 | septembre | Conférence sur la coopération transfrontière | Budapest |
| 22  20 | septembre - octobre | Exposition *Cross-in-Fire : La persécution des chrétiens au Moyen-Orient* | Palais de l’Europe |
| 23 | septembre | Réunion informelle des Délégués des Ministres « Combattre et prévenir l’antisémitisme en Europe : défis et perspectives » | Palais de l’Europe |
| 22-24 | septembre | Conférence sur l’inclusion des Roms : « De la petite enfance à l’emploi » | Budapest |
| 24-25 | septembre | Célébration de la Journée européenne des langues  Concert de Kaláka et ateliers | École Européenne  de Strasbourg |
| 28 | septembre | Conférence sur le placement familial | CEJ de Budapest/hybride |
| 28 | septembre | Quatrième partie de la session 2021 de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe : en marge de la session, table ronde d’experts sur le dialogue inter-religieux | en ligne |
| 29 | septembre | Concert des Virtuoses (durant la quatrième partie de la Session 2021 de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe) | Pavillon Joséphine |
| 30  1er | septembre -  octobre | Conférence Eurimages : « Préserver la production indépendante, la diversité et le pluralisme dans les séries télévisées en Europe » | CEJ Budapest/hybride |
| 4 | octobre | Table ronde d’experts en informatique juridique des États membres dans le domaine du droit pénal | CEJ Budapest/hybride |
| 4-5 | octobre | Réunion du Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l’Europe | Visegrád |
| 4-5 | octobre | Conférence des ministres de la justice sur la transformation numérique de la justice et l’application de l’intelligence artificielle à des fins judiciaires | Budapest et Gödöllő |
| 5 | octobre | Conférence : « Meilleures pratiques dans le domaine des droits des minorités nationales » | Budapest/hybride |
| 5  10 | octobre -  novembre | Exposition en plein air du photographe animalier Bence Máté | Place du Château |
| 6-8 | octobre | Sommet des talents de Budapest | Budapest |
| 7-8 | octobre | Conférence : « Droits, opportunités et bien-être des enfants et des jeunes à l’ère numérique » | CEJ Budapest/hybride |
| 11-24 | octobre | Festival du cinéma Hongrois - Perspective féminine | Longs métrages : Cinéma Odyssée ; documentaires : Palais de l’Europe |
| 13-14 | octobre | Conférence : « Tourisme lent et écotourisme en Europe » | en ligne |
| 13-15 | octobre | Conférence : « Piliers de l’Europe moderne – coexistence des communautés religieuses » | Debrecen |
| 15 | octobre | Une soirée avec Karády : pièce de théâtre musical | Cinéma Odyssée |
| 17-24 | octobre | Formation pour les éducateurs utilisant l’éducation aux droits de l’homme basée sur “Compasito” | CEJ Budapest |
| 19 | octobre | Conférence : « Identités des minorités nationales dans les sociétés diversifiées : perspectives européennes » | Palais de l’Europe et en ligne |
| 19 | octobre | Concert de l’Orchestre Philharmonique de Strasbourg | Salle de l’Aubette |
| 20 | octobre | Conférence à haut niveau CdE-UE sur la lutte contre la criminalité transfrontalière et ses implications pour les droits de l’homme | Palais de l’Europe et en ligne |
| 21 | octobre | Colloque national sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Hongrie à l’occasion de la Journée internationale du paysage | CEJ Budapest |
| 21  15 | octobre -  novembre | Semaines du design hongrois : exposition et ateliers | Lieu d’Europe |
| 25-29 | octobre | Exposition Veszprém-Balaton 2023 –  Capitale européenne de la culture | Palais de l’Europe |
| 26  26 | octobre -  novembre | Exposition de la Bibliothèque nationale hongroise : les Hongrois dans des extraits littéraires du XVIe au XIXe siècle/ | Budapest |
| 26 | octobre | Conférence 2021 sur la gouvernance de l’intelligence artificielle | CEJ Budapest/hybride |
| 26 | octobre | Défilé de mode de la créatrice Erika Kovács | Palais de l’Europe |
| 27-29 | octobre | Séminaire : « ReStart, ReNew, ReIntegrate – Opportunities for young people after coronavirus » | Budapest |
| 27-29 | octobre | 4e réunion du Comité d’experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) | CEJ Budapest/hybride |
| 28 | octobre | 50e anniversaire du Groupe Pompidou | Centre Pompidou, Paris |
| 29 | octobre | 18e Conférence européenne des organes de gestion électorale organisée par la Commission de Venise | en ligne |
| 3 | novembre | La contribution de l’agriculture 4.0 à la réalisation des objectifs agricoles du Pacte vert pour l’Europe | CEJ de Budapest/hybride |
| 4-5 | novembre | Conférence : « Minorités nationales en Hongrie : protection et transmission des valeurs des minorités nationales » | Budapest |
| 4-5 | novembre | Sommet des volontaires de Budapest | Budapest/hybride |
| 8-10 | novembre | 9e Forum mondial pour la démocratie – « La démocratie peut-elle sauver l’environnement ? » | Palais de l’Europe et en ligne |
| 10 | novembre | Lancement de la cérémonie de remise du label EloGE du programme de bonnes pratiques des collectivités locales | Budapest |
| 10 | novembre | Projection du film hongrois « On the quiet » dans le cadre de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels (18 novembre) | Palais de l’Europe |
| 11 | novembre | Pratiques et expériences de la lutte contre les discriminations dans les pays membres du Conseil de l’Europe | Budapest |
| 12 | novembre | La Cour européenne des droits de l’homme et sa jurisprudence dans la pratique des juridictions hongroises | Budapest |
| 16-18 | novembre | Conférence de haut niveau sur le 20e anniversaire de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité - Conférence Octopus | en ligne |
| 16 | novembre | Gala de clôture avec l’Ensemble folklorique national hongrois | Palais de la Musique  et des Congrès, Strasbourg |
| 17 | novembre | Passation de la présidence du Comité des ministres du Conseil de l’Europe de la Hongrie à l’Italie | Palais de l’Europe |

1. Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu’à la date de son examen par le Comité des Ministres. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l’Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l’Europe dans ce domaine : d’une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Egyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d’autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l’on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s’auto-identifient comme Tsiganes. La présente note a vocation uniquement explicative et ne prétend pas constituer une définition des Roms et/ou des Gens du voyage. [↑](#footnote-ref-2)
3. Sont concernés les États suivants : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, République de Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Royaume-Uni. [↑](#footnote-ref-3)